



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

AVIS D'IMPÔT 2019

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TAXES FONCIÈRES

votées et perçues par la commune, le département et divers organismes

La notice de cet avis est disponible dans impots.gouv.fr via la barre de recherche

M LEBODA RAPHAEL AYMERIC
ANTOINE
31 RUE DU CORPS FRANC POMMIES
65270 ST PE DE BIGORRE

Vos références

Numéro fiscal (C) : 17 28 324 105 487
Référence de l'avis : 19 65 4138574 68
Numéro de contrat de prélèvement : M3 65 0052318 62
RUM* : FR46ZZ005002M365005231862
Numéro de propriétaire : 395 L00233 W

Débiteur(s) légal(aux) :
PROPRIETAIRE 4101 MBRKSQ
M LEBODA RAPHAEL AYMERIC A

Numéro de rôle : 221
Date d'établissement : 05/09/2019
Date de mise en recouvrement : 31/08/2019

* Référence Unique de Mandat

Votre situation

MONTANT RESTANT À PRÉLEVER 210,00 €

Détail du montant restant à prélever

Montant de vos taxes foncières 1 002,00 €

Acomptes mensuels versés 792,00 €

Le montant de l'impôt prend en compte la révision des valeurs locatives des locaux professionnels (voir notice partie « Révision des valeurs locatives des locaux professionnels »).

Compte à débiter :

FR76 1690 6000 0687 0074 1805 065
LEBODA RAPHAEL
CRCA LOURDES

Prochaines échéances 2019 :

Les échéances ci-dessous se substituent à la date limite de paiement fixée au 15/10/2019

16 SEPTEMBRE 2019	99,00 €
15 OCTOBRE 2019	99,00 €
15 NOVEMBRE 2019	12,00 €

AVIS D'ÉCHÉANCES 2020 :

Sauf modifications qui vous seront signalées (modification législative, dégrèvement, imposition complémentaire, demande de modification de contrat), vos prélèvements 2020 au titre des taxes foncières seront les suivants :

15 JANVIER 2020	100,00 €	15 JUIN 2020	100,00 €
17 FEVRIER 2020	100,00 €	15 JUILLET 2020	100,00 €
16 MARS 2020	100,00 €	17 AOUT 2020	100,00 €
15 AVRIL 2020	100,00 €	15 SEPTEMBRE 2020	100,00 €
15 MAI 2020	100,00 €	15 OCTOBRE 2020	100,00 €

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation depuis votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques, avant le 31 décembre 2020 (sauf cas particuliers visés à l'article R* 196-2 du livre des procédures fiscales). Pour les locaux commerciaux et industriels, vous devez vous rapprocher du centre des impôts fonciers ou de la cellule foncière qui reste compétente

65037

Vos démarches

- ⇒ **Sur impots.gouv.fr** : Accédez à votre espace particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ **Par courriel** : Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace particulier ou professionnel sur impots.gouv.fr
- ⇒ **Par téléphone** : - Pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel, votre centre prélèvement service : 0 810 012 011* - Courrier : CENTRE PRELEVEMENT SERVICE 69327 LYON CEDEX 3
- Pour toute autre question personnelle, votre centre des finances publiques (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (voir ses horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact ») :
Pour obtenir des réponses plus détaillées :
• Sur le paiement de votre impôt :
SERVICE IMPOTS PARTICULIERS LOURDES
10 RUE DE L'AUBERTRON - BP 718 65107 LOURDES CEDEX
Tél : 05 62 42 51 40
- Sur le montant de votre impôt :
SERVICE IMPOTS PARTICULIERS LOURDES - S.A.I.D. LOURDES
10 RUE DE L'AUBERTRON - BP 718 65107 LOURDES CEDEX
Tél : 05 62 42 51 40

**(Service 0,06 € / min + prix appel - depuis l'étranger renseignez-vous auprès de votre opérateur)*

Département : 65 HAUTES PYRENEES

Commune : 395 SAINT-PE-DE-BIGORRE

TF 2019		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2018	15,45 %	%	6,78 %	24,69 %	0,205 %	%	0,216 %	
	Taux 2019	15,45 %	%	6,32 %	24,69 %	0,196 %	%	0,211 %	
	Adresse	5135 MONTAGNOU					14,05 %		
	Base ①	1132		1132	1132	1132	1132	1132	
	Cotisation	175		72	279	2	159	2	689
	Cotisation lissée ②								
	Adresse	27B RUE DU CORPS FRANC POMMIES					14,05 %		
	Base ①	354		354	412	354	353	354	
	Cotisation	55		22	102	1	50	1	
	Cotisation lissée ②	62		29	116	1	64	1	273
Cotisations 2018	234		107	392	3	219	3		
Cotisations 2019	237		101	395	3	223	3	962	
Variation	+1,28 %	%	-5,61 %	+0,77 %	0 %	+1,83 %	0 %		
	Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Propriétés non bâties	Taux 2018	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2019	%	%	%	%	%	%	%	
	Bases terres Non agricoles								
	Bases terres agricoles								
	Cotisations 2018								
	Cotisations 2019								
	Variation	%	%	%	%	%	%	%	
		Dégrèvement jeunes agriculteurs (JA)			Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
Base État						Droit proportionnel :			
Base Collectivité						Droit fixe :			
Il est rappelé qu'un lissage de - 6 € par an a été calculé en 2017 sur les cotisations de vos locaux professionnels pour rendre progressive leur baisse sur 10 ans.						Frais de gestion de la fiscalité directe locale			40
						Dégrèvement Habitation principale			
						Dégrèvement JA État			
						Dégrèvement JA Collectivité			
						Montant de votre impôt :			1002